

Montréal, le 12 mars 2014

Madame Louise Pelletier  
Greffière  
Régie de l'énergie  
Tour de la bourse  
800 rue Square Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec), H4Z 1A2

**Objet : Opposition à l'imposition des compteurs intelligents d'Hydro-Québec**

À qui de droit,

Je fais partie d'un grand nombre de québécois qui se posent des questions concernant les nouveaux compteurs intelligents qu'Hydro-Québec prévoit installer. Je n'aime pas la façon dont Hydro-Québec gère le dossier et j'ai plusieurs inquiétudes. Hydro-Québec est en situation de monopole dans le domaine de l'énergie électrique et ils nous tiennent en otage dans ce dossier.

Dans un immeuble à condo de 4 unités, je suis propriétaire du 4787A Palm que je loue. Les compteurs en question seraient installés au 4787A Palm qui s'avère être mon unité. Tous les compteurs du bâtiment où je réside sont situés à l'intérieur de celle-ci. Il y a cinq compteurs: un pour chaque unité et un pour les espaces communs. Du coup, je me retrouverais avec 5 compteurs qui émettent des radiofréquences dans le salon de mon unité, mitoyen à une chambre à coucher. J'ai donc des craintes par rapport à la santé de l'occupant. Les compteurs se retrouveront dans un espace de vie très utilisé en plus d'être situés sur le même mur qu'une des chambres à coucher.

Hydro-Québec parle des émissions de radiofréquences d'un seul compteur, mais dans mon cas, il y en aura 5, et dans un endroit habité et fréquenté. Beaucoup de gens ont peur pour un seul, mais dans notre cas, il y en aura 5 qui émettront chacun 1500 impulsions électromagnétiques par jour (consultez l'entrevue à LCN donnée par M. François Therrien. : <http://www.youtube.com/watch?v=c5K4i5ViDjs>).

Cette installation est forcée et hors de mon contrôle, puisque chaque utilisateur du service (les propriétaires des autres unités et mon locataire) doit faire une demande de mettre un compteur non communicant. Les frais de retrait sont élevés, récurrents et se voient multipliés par 5 à cause de notre situation. Sans oublier que le paiement ou non de ces frais se voit également hors de mon contrôle.

Étant donné la situation de notre bâtiment, je veux que nous ayons l'option de faire installer des compteurs non communicants, et ce, sans frais de retrait. Ces frais punitifs sont considérés comme un chantage auprès de la population. Qui plus est, je trouve qu'il est abusif de devoir payer des frais de relève de 206 \$ par année pour chacun des compteurs puisque personne ne se présentera pour la lecture : ils sont à l'intérieur d'une unité habitée qu'Hydro-Québec n'est pas en droit de venir visiter quand bon lui semble pour relever les données. D'ailleurs, je ne me rappelle pas la dernière fois dans les 20

dernières années qu'un employé d'Hydro-Québec soit venu relever les données des compteurs actuels.

Pourquoi devrais-je alors risquer la santé de l'occupant avec la concentration de ces compteurs dans le salon de mon unité, ou sinon de convaincre les habitants du bâtiment de tous demander l'installation de compteurs non communicants à forts frais sans obtenir d'avantages ou de changements quelconque avec notre situation actuelle?

Je demande donc à la Régie de l'énergie d'obliger Hydro-Québec à stopper ses méthodes de pression auprès de sa clientèle et de forcer la tenue d'un moratoire public et démocratique, avec la présence de Santé Canada, du ministère de la Santé publique ainsi que des Services sociaux du Québec concernant les préoccupations des gens et l'impact réel de ces compteurs intelligents sur la santé de tous et chacun en tenant compte de la situation dans laquelle nous sommes réellement. Sinon, nous voulons avoir la possibilité de faire installer des compteurs non communicants sans frais de retrait ou de maintenir le statu quo.

Respectueusement,

Benoit Dubuc  
Client avec le numéro de compte

Locataire pour le  
4791 av Palm  
Montréal (Québec) H4C 1Y1

Et propriétaire non occupant du  
4787A Palm  
Montréal (Québec) H4C 1Y1